



Regularisation des charges 2011

Par **laurelau94**, le **25/07/2014** à **02:28**

Bonjour,

J ai reçu récemment un courrier daté du 15 juillet 2014, me demandant de régler la somme de 436,55 euros suite à la régularisation de charges pour l année 2011.

Après vérification sur l avis d échéance de septembre 2011, je constate qu il y a déjà eu une régularisation et qu il y avait un trop perçu qui a été déduit du loyer d octobre 2011.

Étant donné que la régularisation se fait annuellement, je ne comprends pas pourquoi je leur doit cette somme.

J ai donc pris contacte avec cet organisme , sans aucune réponse valable , j ai juste eu le droit à cela ne répond pas a ma question...

Sachant que j ai déménagé depuis peu, je ne comprends pas pourquoi avoir attendu que je parte pour réclamer cette regularisation 2011.

De plus , dans l'enveloppe du 15 juillet, se trouvait deux lettres une datant du 12 juin 2014 qui m informe de l arrêté de la régularisation des charges pour la période du 01/01/2011 a 31/12/2011 et l autre du 15 juillet 2014 me disant que je devais la somme de 436 euros 55 alors qu'il y a un délai d'un mois pour me prévenir.

Comment regler ce probleme ?

Merci d avance.

Par **janus2fr**, le **25/07/2014** à **07:32**

Bonjour,

L'important est déjà de vérifier si les sommes qui vous sont demandées en régularisation sont justifiées. Si oui, donc si vous devez vraiment ces sommes, pas besoin d'y perdre trop de temps...